



Mairie de Saulzet-le-Froid

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

Séance du : 29/09/2021 à 20H00
Lieu : Ancienne Ecole – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25/09/2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 août 2021
- 2) Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (S.I.E.G.)
- 3) Travaux d'Eclairage Public : Réfection Lanterne au Bourg : convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal entre le SIEG 63 et la commune.
- 4) Travaux d'Eclairage Public : Compléments EP au bourg et à Espinasse
- 5) Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties : Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.
- 6) Travaux Eglise : devis études pour information
- 7) Questions diverses :
Point sur l'adressage

LES PARTICIPANTS	
Présents :	Patrick Pellissier, Gérard Beudonnat, Jérémy Guittard, Carine Fontaine, Martine Chaumet, Colette Guilloud, Jérôme Pellissier, Philippe Guittard.
Absents représentés :	Céline Silberberg (pouvoir à Martine Chaumet)
Absents non représentés :	Ophélie Roux, Carine Gardet.
Participants à la réunion :	=

✓ **Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gérard Beaudonnat est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. Approbation du compte rendu du 07/08/2021 : Approuvé à l'unanimité

2. Modification des statuts du syndicat intercommunal d'Electricité et du Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG)

En juin 2021, le SIEG a adopté la proposition de révision statutaire, qui prévoit notamment la modification du nom en « Territoires d'énergie Puy-de-Dôme ». D'autres modifications ont été nécessaires pour prendre en compte la fusion de certaines communes, la modification du nom de certains secteurs intercommunaux d'énergie et l'intégration des adhérents à la compétence Infrastructure de recharge pour les véhicules électriques ont aussi engendré cette modification statutaire.

M. le maire propose d'approuver ces nouveaux statuts :

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal vote donc pour à l'unanimité

3. Travaux d'Eclairage Public : Réfection Lanterne au Bourg : convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal entre le SIEG 63 et la commune.

Suite à des intempéries, une lanterne d'éclairage public fixée sur le gîte communal avait été endommagée. Après avoir contacté le SIEG sur ce sujet, il s'avère qu'il n'y a plus de pièces détachées sur ces modèles, les nouveaux sont équipés de led. Ils nous préconisent donc le remplacement de ce dernier Coût : 1800 € pris en charge à hauteur de 50% par le SIEG.

Reste à charge pour la commune : 900 €

Après discussion le conseil décide à l'unanimité de la remplacer.

4. Travaux d'Eclairage Public : compléments d'P au bourg et à Espinasse

En accord avec la commune le SIEG prévoit la réalisation des travaux d'Eclairage Public en complément de l'EP existant à Espinasse et au bourg dont l'avant-projet a été approuvé par le conseil municipal.

L'estimation des dépenses s'élève à 3 100 € HT

Reste à charge pour la commune après participation du SIEG : 1 550,48 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire réaliser ces travaux.

5. Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation étaient exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. Monsieur le maire propose, suite aux recommandations de la perception, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis et pour la part qui lui revient, de limiter cette exonération à 40 % de la base imposable durant les deux années qui suivent l'achèvement des travaux.

Cette proposition est soumise au vote du conseil :

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Délibération approuvée à l'unanimité

6. Travaux Eglise : Etudes préalables en vue de la restauration partielle de l'église

Ayant constaté la présence de nombreuses fissures sur le clocher de l'église et après la recommandation de plusieurs artisans en maçonnerie, monsieur le maire a rencontré un architecte des bâtiments de France qui a établi un devis concernant l'étude préalable en vue de la restauration du clocher. Ce devis, comprenant l'étude des sols pour un montant de 5 900 € HT, se monte à 18 800 € HT.

7. Questions diverses

Captages d'eau de la commune

Suite à la réception des différents devis concernant la clôture des périmètres de protection, une demande de subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau sera faite par monsieur le maire.

	Captage Pessade	Captage La Martre	Total
Entreprise Lacombe	13 690 € HT	13 460 € HT	27 150 € HT
Entreprise Dacko	6 000 € HT	6 80 € HT	12 800 € HT
ONF	18 358 € HT	22 130 € HT	40 488 € HT

Travaux église

Monsieur le maire prendra contact avec L'entreprise " Les Quatre Couronnés" sise à Parent.

Cette entreprise a pour principale activité la restauration du patrimoine bâti ancien, qu'il s'agisse de demeures particulières, de monuments historiques privés ou publics. Elle réunit plusieurs corps de métiers (tailleurs de pierre, maçons et couvreurs). Elle est attachée à conserver les savoir-faire manuels traditionnels et à recourir aux matériaux du bâti ancien.

Elagage

L'entreprise Dako interviendra sur les chemins de la commune à partir du lundi 4 octobre 2021

Fossés

Il est demandé aux conseillers de chaque village de répertorier les besoins afin de faire procéder au curage des fossés.

Demande de M Jacques Lamboley

Les électeurs de la section de Souverand vont être convoqués afin de donner suite à la demande de M Jacques Lamboley qui désire acquérir une partie d'un terrain sectionnal qui jouxte sa propriété.